

**HERBICIDE EXPRESS® GRANULES DISPERSABLES 75%**

(Une Composante de Express Pack Herbicide Post-Levée Pour Mélange en Réservoir)

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS OU BLÉ DURUM), L'ORGE ET  
LES TERRES EN JACHÈRE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES  
ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX DE LA  
COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

CE PRODUIT DOIT ÊTRE UTILISER EN COMBINAISON AVEC L'HERBICIDE DU PONT 2,4-D ESTER  
À FAIBLE VOLATILITÉ

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

**GARANTIE:** Tribenuron Méthyle 75 %

N° D'HOMOLOGATION 22335 *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**CONTENU NET:** 160 GRAMMES

La compagnie E. I. du Pont Canada  
Produits Agricoles  
C.P. 2300, Streetsville  
Mississauga, Ontario  
L5M 2J4  
1-800-667-3925

**PRÉCAUTIONS:**

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- **AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX.**
- **SENSIBILISATEUR POTENTIEL POUR LA PEAU.**
- **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**
- Peut être nocif en cas d'inhalation ou d'ingestion ou d'absorption par la peau.
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation ou les vapeurs. Utiliser avec une ventilation adéquate.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne pas contaminer les étendues d'eau.
- Porter des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes à coques ou un protecteur facial lors du mélange et du chargement.
- Peut irriter la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit. Se laver la peau à fond avec du savon et de l'eau, après la manipulation.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation.
- Entreposer et laver les vêtements contaminés séparément de la lessive domestique avant de les remettre.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www .croplife.ca/](http://www.croplife.ca/)

**PREMIERS SOINS:****CONTACT AVEC LES YEUX:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INGESTION:**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Administrer un traitement symptomatique.

**ENTREPOSAGE:**

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des semences, de la nourriture pour humains ou animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

**ÉLIMINATION:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le vendeur garantit que l'utilisation de ce produit comme tel ne contrevient en aucune façon à un brevet canadien, quel qu'il soit.

<sup>md/mc</sup> Marques déposées/ de commerce de la compagnie E. I. du Pont dont la compagnie E. I. du Pont Canada est un usager licencié. Membre de CropLife.

\* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.

## EXPRESS PACK<sup>md</sup> HERBICIDE POST-LEVÉE POUR MÉLANGE EN RÉSERVOIR

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS OU BLÉ DURUM), L'ORGE ET  
LES TERRES EN JACHÈRE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES  
ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX DE LA  
COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

COMMERCIAL

LIRE LES ÉTIQUETTES ET CETTE BROCHURE AVANT L'UTILISATION

DANGER



POISON

### CONTENU NET:

HERBICIDE EXPRESS<sup>md</sup> Granules Dispersables 75% - 160 g  
Du Pont HERBICIDE 2,4-D Ester À Faible Volatilité- 10 L

UTILISATIONS DE CE MÉLANGE DE RÉSERVOIR:

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

### HERBICIDE EXPRESS<sup>md</sup> Granules Dispersables 75%

N° D'HOMOLOGATION 22335 *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**GARANTIE:** Tribenuron méthyle 75 %

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

### Du Pont HERBICIDE 2,4-D Ester à Faible Volatilité

N° D'HOMOLOGATION 28309 *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**GARANTIE:** 2,4-D 660<sup>†</sup>g/L (Présent sous forme d'ester de 2-ethylhexyl)

<sup>†</sup>Analyse spécifique de l'isomère

La compagnie E. I. du Pont Canada  
Produits Agricoles  
C.P. 2300, Streetsville  
Mississauga, Ontario  
L5M 2J4  
1-800-667-3925

## **PRÉCAUTIONS:**

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- **AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX.**
- Sensibilisateur potentiel pour la peau. Irrite la peau. Éviter tout contact avec la peau
- Peut être nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau.
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation ou les vapeurs. Utiliser avec une ventilation adéquate.
- **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**
- Ne pas contaminer les étendues d'eau.
- Ne pas contaminer la nourriture.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca/](http://www.croplife.ca/).

## **VÊTEMENT ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION**

### **MANIPULATION DU PRODUIT CONCENTRÉ (MÉLANGE ET CHARGEMENT):**

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des bas, des souliers et de l'équipement pour protéger les yeux (écran facial ou lunettes protectrices). Rincer les gants avant de les enlever.

Une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques devrait être porté durant le versement à partir de contenants qui ont une capacité dépassant 5 L.

### **MANIPULATION DE LA SOLUTION DE PULVÉRISATION DILUÉE (DURANT L'APPLICATION, LES RÉPARATIONS OU LE NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION):**

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des bas et des souliers. Rincer les gants avant de les enlever.

Les gants ne sont pas nécessaires durant l'application quand l'utilisateur est dans un tracteur enfermé.

### **PRÉCAUTIONS POUR L'UTILISATEUR:**

- Porter des vêtements fraîchement lessivés et nettoyer tous les équipements protecteurs quotidiennement.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, boire, fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide entre à l'intérieur des vêtements, les enlever immédiatement, bien les laver, et remettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et tout le matériel absorbant qui ont été trempés ou fortement contaminés par le produit concentré.
- Après l'usage de ce produit, enlever les vêtements et les laver séparément de la lessive domestique aussi tôt que possible. Bien se laver les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage de l'équipement de protection individuelle et des vêtements. S'il n'existe aucune directive concernant le matériel qui peut être lavé, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et nettoyer l'équipement de protection individuelle séparément de la lessive domestique.
- Une fois le travail terminé, enlever tous les vêtements et prendre une douche en utilisant du savon et de l'eau.

### **PRÉCAUTIONS D'ENVIRONNEMENTALES:**

Ce mélange en réservoir contient un distillat de pétrole qui est modérément à fortement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application.

Ne pas contaminer ces systèmes par application directe, élimination des déchets ou nettoyage de l'équipement.

#### **PREMIERS SOINS:**

##### **CONTACT AVEC LES YEUX:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

##### **CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

##### **INGESTION:**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

##### **INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Ce produit renferme des distillats de pétrole. Administrer un traitement symptomatique.

#### **IMPORTANT**

Les arbres, arbustes, fleurs, fruits, légumes et autres végétaux utiles peuvent être endommagés ou détruits si l'on n'observe pas les recommandations suivantes : Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de tennis ou endroits semblables. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive vers les plantes utiles. Ne contaminer aucun plan d'eau, y compris l'eau d'irrigation destinée aux cultures.

#### **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE**

Ne pas appliquer lorsqu'il vente fort ou qu'il fait très chaud (plus de 27 °C).

Observer attentivement les instructions de nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir peuvent causer des dommages aux cultures autres que le blé de printemps, le blé durum ou l'orge.

UN INTERVALLE DE RÉENSEMENCEMENT MINIMUM DE 2 MOIS DEVRAIT ÊTRE RESPECTÉ APRÈS L'APPLICATION DE CE PRODUIT. Après 2 mois, on peut semer les cultures suivantes : canola, lin, lentilles, luzerne.

NE PAS APPLIQUER EXPRESS PACK<sup>md</sup> HERBICIDE POST-LEVÉE POUR MÉLANGE EN RÉSERVOIR AVEC UN SUPPORT AUTRE QUE L'EAU OU AVEC UN ADDITIF AUTRE QUE CEUX QUI SONT SPÉCIFIÉS SUR CETTE ÉTIQUETTE. Les autres supports peuvent accélérer la dégradation de ce produit et en réduire l'efficacité.

#### **DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE:**

Ne pas laisser les animaux laitiers en lactation paître dans les champs traités dans les 7 jours suivant l'application.

Ne pas récolter le fourrage ni couper les plants pour le foin dans les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins trois jours avant l'abattage.

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

#### **MODE D'EMPLOI**

EXPRESS PACK<sup>md</sup> Herbicide Post-Levée pour Mélange en Réservoir de DuPont assure la suppression de certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé ensemencé au printemps (incluant le blé durum) et l'orge. **TOUS LES CONSTITUANTS DE L'EMBALLAGE D' EXPRESS PACK<sup>md</sup> HERBICIDE POST-LEVÉE POUR MÉLANGE EN RÉSERVOIR DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉS ENSEMBLE CONFORMÉMENT AUX PRÉSENTES RECOMMANDATIONS.** Cet emballage d'herbicide EXPRESS PACK<sup>md</sup> post-levée pour mélange réservoir contient 160 grammes d'herbicide EXPRESS<sup>md</sup> Granules Dispersables 75% et 10 litres de d'herbicide Du Pont 2,4-D ester à faible volatilité.

Un temps chaud et humide favorise la croissance active des mauvaises herbes et intensifie l'activité de EXPRESS PACK<sup>md</sup> Herbicides post-levée pour mélange en réservoir en maximisant l'absorption foliaire et l'effet par contact. Les mauvaises herbes endurcies par des conditions environnementales rigoureuses telles que le froid, la sécheresse ou une chaleur excessive peuvent ne pas être supprimées ou réprimées suffisamment, de sorte que la croissance peut reprendre. L'Herbicide EXPRESS PACK<sup>md</sup> post-levée pour mélange en réservoir peut être appliqué seulement à l'aide d'un matériel de pulvérisation terrestre. Pour obtenir les meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes ciblées.

EXPRESS PACK<sup>md</sup> Herbicide post-levée pour mélange en réservoir arrête rapidement la croissance des espèces sensibles. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) peuvent ne pas devenir visibles avant 1 à 3 semaines suivant l'application, selon les conditions de croissance et la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée de l'effet dépendent de la sensibilité, de la taille des mauvaises herbes, de l'uniformité de la pulvérisation et des conditions de croissance. L'activité du mélange d'herbicides peut être ralentie par le froid ou la sécheresse après l'application.

#### **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DURUM) ET L'ORGE**

##### **EXPRESS PACK<sup>md</sup> HERBICIDE POST-LEVÉE POUR MÉLANGE EN RÉSERVOIR:**

Appliquer l'Herbicide EXPRESS<sup>md</sup> Granules Dispersables 75% à raison de 10 grammes par hectare avec l'herbicide Du Pont 2,4-D ester à faible volatilité à raison de 0,625 litres par hectare. Un contenant d'herbicide EXPRESS<sup>md</sup> Granules Dispersables 75% (160 grammes) utilisé conjointement avec un contenant d'herbicide Du Pont 2,4-D ester à faible volatilité (10 litres) permet de traiter 16 hectares. Utiliser une pression de pulvérisation de 275 kPa au maximum.

##### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR L'EXPRESS PACK<sup>md</sup> HERBICIDE POST-LEVÉE POUR MÉLANGE EN RÉSERVOIR :**

Hélianthe annuel

Amarante à racine rouge

Neslie paniculée  
 Saponaire des vaches  
 Chardon des champs  
 (suppression des parties aériennes)  
 Sagesse-des-chirurgiens (rosettes d'automne  
 et jeunes pousses du printemps)  
 Vélar d'Orient  
 Moutarde de l'Inde  
 Kochia à balais (2<sup>e</sup> – 10<sup>e</sup> feuille)  
 Chénopode blanc  
 Crépis des toits (rosettes d'automne et jeunes  
 pousses du printemps)  
 Laitue scariole

Ansérine de Russie  
 Chardon de Russie  
 Bourse-à-pasteur (rosettes d'automne et jeunes  
 pousses du printemps)  
 Tabouret des champs (rosettes d'automne et  
 jeunes pousses du printemps)  
 Trèfle d'odeur  
 Euphorbe à feuilles de serpolet  
 Sisymbre élevé  
 Moutarde des champs  
 Radis sauvage  
 Vélar fausse giroflée

**MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES PAR L'EXPRESS PACK<sup>md†</sup> HERBICIDE POST-LEVÉE POUR MÉLANGE EN RÉSERVOIR :**

Renouée liseron

† La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille de la mauvaise herbe et les conditions environnementales avant et après le traitement.

**PÉRIODE D'APPLICATION:**

Appliquer l'herbicide EXPRESS PACK<sup>md</sup> post-levée pour mélange en réservoir du stade de la 3<sup>e</sup> feuille complète au moment qui précède l'apparition de la feuille étendard du blé (incluant le blé durum) et de l'orge, avant l'émergence de l'épi. Ne pas appliquer une fois que l'épi est apparu.

Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses émergées en pleine croissance des mauvaises herbes qui ont moins de 10 cm de hauteur ou de largeur, et avant que le couvert végétal ne se referme. Les mauvaises herbes qui sortent de terre après le traitement ne seront pas supprimées.

Dans le cas de la renouée liseron, appliquer sur les plants EN PLEINE CROISSANCE du stade de la 1<sup>re</sup> à celui de la 3<sup>e</sup> feuille. Si le temps est sec, la répression peut être réduite. Les plantes qui ont dépassé le stade de la 3<sup>e</sup> feuille peuvent continuer à pousser après le traitement.

**REMARQUE:**

S'il pleut peu après l'application, la suppression peut être réduite. Le temps doit rester sec pendant au moins 4 à 6 heures après le traitement pour permettre au EXPRESS PACK<sup>md</sup> herbicide post-levée pour mélange en réservoir d'être absorbé par le feuillage des mauvaises herbes. Certaines conditions environnementales peuvent ralentir le séchage de la solution de pulvérisation sur le feuillage, par exemple une humidité relative élevée, un temps frais ou couvert, peuvent augmenter le délai d'absorption.

**EXPRESS PACK<sup>md</sup> HERBICIDE POST-LEVÉE POUR MÉLANGE EN RÉSERVOIR + ASSERT\***

Pour la suppression de la FOLLE AVOINE et la suppression ou la répression des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé de printemps (incluant le blé durum) et l'orge, appliquer le mélange en réservoir comme suit:

PRODUIT D'ASSOCIATION	TAUX
Herbicide EXPRESS <sup>md</sup> Granules Dispersables 75%	10 g/ha
Herbicide Assert*	1,3 to 1,6 L/ha
Herbicide Du Pont 2,4-D Ester à faible volatilité	0,6 L/ha

Utiliser le plus faible taux de l'herbicide Assert<sup>®</sup> lorsque la majorité des plants de folle avoine se trouvent entre les stades de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> feuille et le taux le plus élevé lorsqu'ils ont atteint le stade de la 4<sup>e</sup> feuille. Appliquer lorsque la culture est au stade de la 3<sup>e</sup> feuille complète.

### **EXPRESS PACK<sup>md</sup> HERBICIDE POST-LEVÉE POUR MÉLANGE EN RÉSERVOIR + PUMA\*<sup>120</sup> SUPER**

Pour la suppression de la SÉTAIRE VERTE(millet sauvage) et la suppression ou la répression des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé de printemps (incluant le blé durum) et l'orge, appliquer le mélange en réservoir comme suit :

<b>PRODUIT D'ASSOCIATION</b>	<b>TAUX</b>
Herbicide EXPRESS <sup>®</sup> Granules Dispersables 75%	10 g/ha
Puma* <sup>120</sup> Super	385 ml/ha
Herbicide Du Pont 2,4-D Ester à faible volatilité	0,6 L/ha

Appliquer ce mélange en réservoir du stade de la 3<sup>e</sup> feuille complètement développée à celui de la 6<sup>e</sup> feuille plus 3 talles du blé (incluant le blé durum) et du stade de la 3<sup>e</sup> feuille complètement développée à celui de la 5<sup>e</sup> feuille plus 2 talles de l'orge.

Pour la suppression de la sétaire verte, appliquer du stade de la 1<sup>re</sup> à celui de la 6<sup>e</sup> feuille (jusqu'à l'apparition de la 3<sup>e</sup> talle).

### **POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DURUM) ET L'ORGE DE PRINTEMPS:**

#### **EXPRESS PACK<sup>md</sup> HERBICIDE POST-LEVÉE POUR MÉLANGE EN RÉSERVOIR (L'HERBICIDE EXPRESS GRANULES DISPERSABLES 75%+ L'HERBICIDE DU PONT 2,4-D ESTER À FAIBLE VOLATILITÉ) + BANVEL\* OU BANVEL\* II**

Pour la suppression du KOCHIA À BALAIS résistant à la sulfonylurée et la suppression ou la répression des mauvaises herbes à feuilles larges spécifiées sur l'étiquette de l'herbicide EXPRESS<sup>md</sup> Granules Dispersables 75% dans le blé de printemps (excluant le blé durum) et l'orge, appliquer le mélange en réservoir comme suit:

<b>PRODUIT D'ASSOCIATION</b>	<b>TAUX</b>
Herbicide EXPRESS <sup>md</sup> Granules Dispersable 75%	10 g/ha
Herbicide Banvel* ou Banvel* II	110 mL/ha
Herbicide Dupont 2,4-D Ester à faible volatilité (ou équivalent acide)	0,6 L/ha (ou 420 g/ha d'équivalent acide)

Appliquer ce mélange en réservoir du stade de la 3<sup>e</sup> feuille complètement développée à celui de la 6<sup>e</sup> feuille plus 3 talles du blé (excluant le blé durum) et de l'orge sur les plants de kochia à balais qui ont 2,5 à 10 cm de hauteur. On obtient généralement des résultats supérieurs lorsque les plants de kochia à balais sont encore petits.

### **POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DURUM) SEULEMENT**

<b>PRODUIT D'ASSOCIATION</b>	<b>TAUX</b>
Herbicide EXPRESS <sup>®</sup> Granules Dispersables 75%	10 g/ha

Herbicide Everest* 70 WDG	28,5 <b>ou</b> 43 g/ha pour la folle avoine et Sétaire verte <b>ou</b> 21,5 g/ha pour la Sétaire verte seulement
Herbicide Banvel* ou Banvel* II	110 mL/ha
l'herbicide Du Pont 2,4-D Ester à faible volatilité (ou équivalent acide)	0,6 L/ha (ou 420 g/ha d'équivalent acide)
Appliquer sur le blé de printemps dans le stade de la 3e à la 4e feuille, plus 2 talles. La folle avoine ne doit pas dépasser le stade de la 4 <sup>e</sup> feuille, plus 2 talles. La sétaire verte ne doit pas dépasser le stade de la 4 <sup>e</sup> feuille plus 2 talles. Utiliser le taux de 28,5 grammes/hectare quand la population de folle avoine est inférieure à 100/ mètre carré. Utiliser le taux de 43 grammes/hectare quand la population de folle avoine dépasse 100/mètre carré ou quand les plantes ne sont pas en croissance active à cause de conditions environnementales difficiles. Se référer à l'étiquette de Everest* 70 WDG pour plus de détails concernant le stade de croissance des mauvaises herbes, les détails sur l'application, les restrictions face au réensemencement, et les précautions environnementales et d'emploi.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Les mauvaises herbes supprimées par l'EXPRESS <sup>md</sup> PACK herbicide post-levée pour Mélange en Réservoir utilisé seul plus	
Sétaire verte	
folle avoine	
Kochia à balais (incluant les biotypes résistants aux herbicides du Groupe 2)	

### **SUPPRESSION DE LA SAGESSE-DES-CHIRURGIENS ET DU TABOURET DES CHAMPS (ROSETTES D'AUTOMNE ET JEUNES POUSSÉS DU PRINTEMPS) SUR LES JACHÈRES :**

Appliquer l'herbicide EXPRESS<sup>md</sup> Granules Dispersables 75% à raison de 10 g/ha avec l'herbicide Du Pont 2,4-D ester à faible volatilité à raison de 0,63 L/ha.

Appliquer ce mélange en réservoir au printemps après l'émergence des mauvaises herbes et jusqu'au début de la floraison des mauvaises herbes cibles. Seules les mauvaises herbes qui sont sorties de terre au moment de l'application seront supprimées.

#### **DIRECTIVES DE MÉLANGE:**

1. Ajouter un tiers du volume d'eau nécessaire dans le réservoir du pulvérisateur.
2. Tout en faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité nécessaire de l'Herbicide EXPRESS<sup>md</sup> Granules Dispersables 75%.
3. Lorsque l'herbicide EXPRESS<sup>md</sup> Granules Dispersables 75% est complètement en suspension, ajouter la quantité requise des autres produits d'association appropriés.
4. **Instructions particulières** au mélange en réservoir:

EXPRESS PACK<sup>md</sup> Herbicide post-levée pour mélange en réservoir (l'herbicide EXPRESS<sup>md</sup> Granules Dispersables 75% avec l'herbicide Du Pont 2,4-D Ester à faible volatilité) + Assert\*:

Une fois que l'Herbicide EXPRESS<sup>md</sup> Granules Dispersables 75% est complètement en suspension, ajouter la quantité requise de correcteur de pH pour solution de pulvérisation et agiter jusqu'à dissolution. Ajouter ensuite la quantité requise de l'herbicide Assert\* tout en maintenant l'agitation. Ajouter l'herbicide DuPont 2,4-D ester à faible volatilité. L'addition d'un agent tensio-actif n'est pas nécessaire pour ce mélange.

EXPRESS PACK<sup>md</sup> Herbicide post-levée pour mélange en réservoir (l'herbicide EXPRESS<sup>md</sup> Granules Dispersables 75% avec l'herbicide Du Pont 2,4-D Ester à faible volatilité) + Banvel\* ou Banvel\* II :  
Ajouter l'herbicide DuPont 2,4-D ester à faible volatilité en dernier. L'addition d'un agent tensio-actif n'est pas nécessaire pour ce mélange.

EXPRESS PACK<sup>md</sup> Herbicide post-levée pour mélange en réservoir (l'herbicide EXPRESS<sup>md</sup> Granules Dispersables 75% avec l'herbicide Du Pont 2,4-D Ester à faible volatilité) + Puma\*<sup>120</sup> Super :

Ajouter la quantité requise de PUMA\*<sup>120</sup> SUPER en dernier. L'addition d'un agent tensio-actif n'est pas nécessaire pour ce mélange.

5. Ajouter le reste de l'eau. Si un agent antimousse est nécessaire, l'ajouter en dernier.
6. Utiliser un volume de pulvérisation minimum de 55 L/ha.
7. Pour les mélanges subséquents, réduire la quantité de solution restant dans le réservoir à 10 % ou moins du volume initial avant de recommencer l'opération à l'étape 1. Si cela est impossible, délayer l'herbicide EXPRESS<sup>md</sup> Granules Dispersables 75% dans une petite quantité d'eau (5-10 L) de façon à former une bouillie avant de l'ajouter au réservoir. Il n'est pas nécessaire de délayer l'herbicide Du Pont 2,4-D ester à faible volatilité.

Une agitation continue est nécessaire pour maintenir les constituants de l'EXPRESS PACK<sup>md</sup> herbicide post-levée pour mélange en réservoir en suspension. Si on a laissé reposer la préparation pendant un certain temps, bien l'agiter pour remettre les constituants en suspension avant la pulvérisation.

Utiliser la préparation de l'EXPRESS PACK<sup>md</sup> herbicide post-levée pour mélange en réservoir dans les 24 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade.

#### **INTERVALLE DE RÉENSEMENCEMENT MINIMUM ET ROTATION DES CULTURES:**

Il faut respecter un intervalle de réensemencement minimum de 2 mois après l'application de ce produit.

On peut semer les cultures suivantes deux mois après avoir appliqué l'EXPRESS PACK<sup>md</sup> herbicide post-levée pour mélange en réservoir: canola, lin, lentilles et luzerne.

#### **ÉQUIPEMENT ET VOLUMES DE PULVÉRISATION:**

Appliquer le mélange uniformément uniquement à l'aide d'un matériel de pulvérisation terrestre correctement étalonné. S'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles et d'effectuer une pulvérisation uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat en éventail (volume de pulvérisation minimum de 55 litres par hectare). Utiliser des tamis de filtres de 50 mailles ou moins (métal ou nylon).

Une agitation continue est nécessaire pour maintenir l'EXPRESS PACK<sup>md</sup> herbicide post-levée pour mélange en réservoir en suspension. Pulvériser uniformément et éviter les chevauchements. Fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

Réduire la dérive de la solution de pulvérisation en employant un grand volume d'eau, une faible pression, de grosses gouttelettes et des jets directionnels.

#### **NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:**

Il est difficile d'enlever toute trace de l'herbicide Du Pont 2,4-D ester à faible volatilité d'un pulvérisateur.

Par conséquent, on ne doit pas utiliser un pulvérisateur ayant servi à appliquer de l'herbicide Du Pont 2,4-D ester à faible volatilité pour traiter des cultures sensibles à cet herbicide. La marche à suivre ci-dessous permet d'enlever les résidus d'herbicide EXPRESS<sup>md</sup> Granules Dispersables 75 % dans le pulvérisateur.

1. Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins 10 minutes pour enlever tous les résidus visibles.

2. Remplir le réservoir avec de l'eau propre; ajouter ensuite 1 litre d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Remplir la rampe et les boyaux de cette solution et laisser reposer dans le pulvérisateur pendant 15 minutes. Vider.
3. Répéter l'étape 2.
4. On doit enlever les buses et les filtres pour les nettoyer séparément. Pour enlever toute trace d'ammoniaque, rincer le réservoir, les boyaux et la rampe à fond avec de l'eau propre.
5. Éliminer les rinçures du réservoir conformément à la réglementation provinciale.

#### **MISE EN GARDE:**

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

#### **PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'UTILISATION DU PRODUIT:**

Les variétés de blé et d'orge enregistrées ont montré une tolérance acceptable à l'herbicide EXPRESS<sup>md</sup> Granules Disperables 75%. Se renseigner auprès de DuPont Canada à propos de la tolérance des diverses cultures avant d'utiliser le produit sur des cultures non enregistrées.

- Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Ne pas contaminer les eaux d'irrigation.
- Utiliser un maximum de 10 grammes d'herbicide EXPRESS<sup>md</sup> Granules Disperables 75% par hectare par année.
- Ne pas utiliser sur les sols très variés comportant de grandes étendues de gravier ou de sable, des coteaux dénudés ou des dépôts calcaires.
- Les applications de l'EXPRESS PACK<sup>md</sup> herbicide post-levée pour mélange en réservoir sur le blé de printemps, le blé durum et l'orge éprouvés par des conditions difficiles telles que la sécheresse, les sols peu fertiles ou salins, les sols saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont prêts d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les attaques d'insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures ou en réduire la qualité ou le rendement.
- Ne pas appliquer l'EXPRESS PACK<sup>md</sup> herbicide post-levée pour mélange en réservoir sur les cultures de blé de printemps, de blé durum ou d'orge contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées afin de ne pas endommager la nourriture pour animaux.
- Ne pas utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou le remblai.
- Certaines conditions telles qu'un temps frais prolongé ou un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit survenant juste avant ou peu après le traitement peuvent entraîner un jaunissement et/ou un arrêt de croissance temporaire de la culture.

ÉVITER UNE PULVÉRISATION EXCESSIVE OU LA DÉRIVE DU BROUILLARD VERS LES HABITATS IMPORTANTS DE LA FAUNE, TELS QUE BRISE-VENT, MARAIS, MARES VASEUSES OU BORDS ASSÉCHÉS DES MARES, OU BOISÉS. LAISSER UNE ZONE TAMPON DE 15 MÈTRES ENTRE LA DERNIÈRE BANDE DE PULVÉRISATION ET LES ABORDS DE CES HABITATS.

La suppression des mauvaises herbes poussant dans les traces de roues peut être réduite si EXPRESS PACK<sup>md</sup> herbicide post-levée pour mélange en réservoir est appliqué lorsque le temps est sec et qu'il y a beaucoup de poussière.

#### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:**

Gestion de la résistance à l'EXPRESS PACK<sup>md</sup> herbicide post-levée pour mélange en réservoir est un herbicide du groupe 2 et du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'EXPRESS PACK<sup>md</sup> herbicide post-levée pour mélange en réservoir et à d'autres herbicides du groupe 2 et/ou du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner l'EXPRESS PACK<sup>md</sup> herbicide post-levée pour mélange en réservoir ou les herbicides du même groupe 2 et/ou du groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ.
- ◆ Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- ◆ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- ◆ Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- ◆ Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- ◆ Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- ◆ Pour de plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant local de DuPont ou composer le numéro sans frais de DuPont 1 800 667-3925.

#### **ENTREPOSAGE:**

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, loin des engrais, des semences et des aliments pour humains ou pour animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours d'une maison. Garder le contenant fermé. Conserver loin du feu, de la chaleur ou d'une flamme nue.

#### **ÉLIMINATION:**

##### **Contenants recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le vendeur garantit que l'achat et l'utilisation de ce produit comme tel ne contreviennent en aucune façon à un brevet canadien, quel qu'il soit.

<sup>md/mc</sup> Marques déposées/ de commerce de la compagnie E. I. du Pont dont la compagnie E. I. du Pont Canada est un usager licencié. Membre de CropLife.

\* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )